

Synthèse des modalités de gestion des milieux bocagers et amélioration des capacités d'accueil pour la faune sauvage

Christian BESSIERE (président de bocage pays branché) :

Je vais vous présenter rapidement le plan de gestion des haies qui a été mis en place sur le département des Deux Sèvres. Au départ c'était une démarche qui a débuté aux alentours de 1992/1993 sous l'initiative de plusieurs organisateurs : Bocage pays branché et le S I V A M mais également un groupe d'agriculteurs et de particuliers. Toutes les instances locales et départementales ont participé à cette démarche entre autres : Le syndicat des communes, pays d'accueil, le conseil général 79, l'ONCFS, la DDAF, la DIREN, et la DDE. Au départ ce plan de gestion des haies se nommait « plan de gestion des haies et du patrimoine arboré ».

Cette opération a bénéficié à son démarrage de crédits du ministère de l'environnement via la DIREN dans le cadre d'un label paysage de reconquête qui a été attribué au bocage bressuirais avec un financement de 150 000 francs. A l'automne 1994, il y a eu huit plans de gestion des haies et du patrimoine arboré réalisés sur huit exploitations. Cette démarche, après une évolution est devenue le plan de gestion des haies d'aujourd'hui, la démarche du plan de gestion des haies s'effectue dans le cadre de la loi d'orientation agricole via les contrats territoriaux d'exploitation.

Pour la mise en place de ces plans de gestion des haies, il y a eu création d'un groupe de travail qui s'est mis en place avec les différentes instances précitées. Au départ c'était une démarche des Deux Sèvres avec un cahier des charges unique aussi bien dans son fond que dans sa forme.

Les grands principes de base de ce plan de gestion des haies sont :

- Premier grand principe : Etablir une gestion sur la globalité des haies de l'exploitation, donc prendre en compte l'ensemble de l'exploitation, avec des objectifs bien précis, un maillage minimum à atteindre et à maintenir de 75 mètres linéaires par hectare sachant que globalement dans notre secteur (zone élevage, zone de bocage) cela se situe plutôt autour de 130 à 150 mètres de linéaires par hectare.

- Deuxième grand principe : Une forte incitation à la restauration avec un minimum de départ de 5%. Mais aujourd'hui on est bien au-dessus puisqu'on essaye d'installer un maximum de restauration sur l'ensemble des haies dans les exploitations.

- Autre principe de base : Recensement total du linéaire présent suivant leur niveau d'entretien, en tenant compte entre autre des haies hautes et des haies basses, recensement des éléments remarquables : lisières des bois, arbustes, arbres isolés, bordures de plan d'eau qui peuvent être également inclus dans les plans de gestion des haies. L'emprise de la haie est également prise en compte : 3 mètres pour les haies hautes et 2 mètres pour les haies basses. L'objectif étant d'obtenir ou de maintenir plus de 50% du linéaire en haies hautes.

L'objectif était d'établir un plan d'action sur cinq ans pour maintenir un maillage le plus correct possible.

L'élaboration du plan de gestion comprend :

- un tableau des aménagements et des coûts prévus par haie. Il y a donc identification des haies, c'est à dire numérotation pour ensuite localiser sur un plan cadastral entre autre mesure des longueurs.
- le diagnostic,
- un plan d'intervention,
- les mesures C T E relatives à l'intervention
- la programmation et les coûts
- une planche cadastrale de l'exploitation sur laquelle sont répertoriées les haies numéro de la haie et légende de l'intervention.

Les principaux éléments du cahier des charges sont :

- la taille, des éléments essentiels concernant la taille avec du matériel n'éclatant pas le bois, réflexions sur l'utilisation du matériel, les broyeurs étant autorisés suivant le type de haie et la fréquence des passages. S'il y a un passage annuel, le broyeur peut très bien faire l'affaire sinon utilisation d'un lamier, sécateur ou tronçonneuse.
- la réhabilitation des haies et puis mettre en évidence l'entretien de la haie avec des dates précises pour éviter une taille ne correspondant pas à la nidification des espèces.

Lorsqu'on réalise le plan de gestion des haies, à l'époque les C T E n'étaient pas bloqués, l'aide financière attribuée aux agriculteurs était de 0.17 euro par mètre linéaire pour une haie mitoyenne avec une autre haie ou une route, ou alors de 0.34 euro par mètre linéaire pour les deux faces.

Les types d'interventions :

Soit on préconise entretien mécanique et/ou manuel avec des dates précises, en haies basses des interdictions du 1^{er} avril au 1^{er} août et en ce qui concerne les haies hautes du 1^{er} avril au 1^{er} septembre. Dans les haies basses ce sont principalement des turdidés(grives, merles, passereaux) qui nichent et leur nidification se termine début août. Les haies hautes accueillent plutôt des colombidés(pigeons ramiers, tourterelles des bois) et on sait que ces espèces nidifient jusqu'au mois d'octobre donc on s'est mis d'accord pour le 1^{er} septembre car la taille en octobre est trop tardive. Autre point, il n'y a pas de désherbage chimique sauf bien évidemment pour les traitements locaux -entre autres- contre les chardons.

Les autres types d'intervention sont : le recépage, l'enrichissement par potée, l'exploitation de têtards, la coupe des branches basses et tout ce qui touche aux interventions sylvicoles comme la taille. Il y a donc prise en compte des éléments remarquables, je crois qu'on ne l'a pas souvent évoqué dans les différentes interventions, puisque ce qu'on essaye de faire aussi dans ce plan de gestion des haies, c'est de prendre en compte les éléments remarquables, les haies remarquables en prenant en compte la biodiversité de ces haies, l'aspect culturel de ces haies, la production mais également le rôle de protection au niveau des haies.

On peut également évoquer les travaux de plantation. Il faut savoir qu'il y a une aide du conseil général qui se situe autour de 1.5 euro par mètre linéaire, sur les terres à vocation agricole avec comme principe de base 200 mètres linéaires minimum et bien évidemment en choisissant des espèces bocagères qui conviennent à notre région.

Ces plans de gestion sont un peu à l'arrêt aujourd'hui.

Cela a permis sur le département des Deux-Sèvres de créer 350 plans de gestion effectués sur 142 communes concernées soit sur 29409 hectares. Il y avait 4235 kilomètres de haies de contractualisées et aujourd'hui il y en a 572 kilomètres à restaurer, il y a encore du travail et j'espère que ça va pouvoir continuer.

Je crois que ce plan de gestion des haies a permis bien évidemment d'améliorer notre maillage des territoires dans le nord des Deux Sèvres et dans tout le département mais a permis aussi de faire prendre conscience aux agriculteurs de tout l'intérêt de la haie et de converser entre l'agriculteur et le technicien présent. Il y a eu toute une démarche de réflexion, aussi bien fait par les deux associations précitées mais aussi par la chambre d'agriculture. Il y a eu un travail important et je crois que grâce à ces plans de gestion des haies on a pu faire prendre conscience à un certain nombre d'agriculteur de tout l'intérêt des haies par rapport à des éléments physiques vis à vis de la faune et de la flore. C'est important de le souligner.

JOURNEES D'ETUDES EUROPEENNES SUR LES BOCAGES

*Ruralité, faune sauvage et développement durable.
Le bocage, enjeux de territoire pour demain.*

*Actes du colloque
Cerizay (79) - 16 et 17 octobre 2002*